



### **ADDITIF N°004/A/J.04/SIGAM/COKI/SG/2025**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CIPM/SIGAM/COKI/2025 DU 16 MAI 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION EN EAU AVEC SON RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES VILLAGES ROUM, KADANG, BIAMESSE DANS LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.**

**Financement : Budget d'Investissement Public-MINTEE-Exercice 2025**

**Le Maire de la Commune de KIIKI, « Autorité Contractante »  
Communiqué**

Page	Au lieu de lire ou manquement	Lire ou ajouter
<b>REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES(RPAO)</b>		
29	<b>Article 13 : Documents constituant l'offre</b> <b>1-ENVELOPPE A -VOLUME I : PIECES ADMINISTRATIVES</b> A11- Une déclaration sur l'honneur de visite du site du soumissionnaire ;	A11- Une déclaration sur l'honneur de visite du site du soumissionnaire ; ( <b>déclarer dans l'offre Technique au lieu de l'offre Administrative</b> ).
<b>GRILLE D'EVALUATION</b>		
92	<b>Garantie financière</b> -Capacité de solvabilité ou financière de l'Entreprise au moins égale à 50% du montant TTC.	<b>Garantie financière</b> - Capacité de solvabilité ou financière de l'Entreprise au moins égale à 80 millions).

#### **REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES(RPAO), Lire ou ajouter :**

ENTREPRISE		CAPACITE FINANCIERE Ce critère est rempli si les deux (02) exigences ci-après sont satisfaites	
A1 et A2	Chiffre d'affaires : justifié d'un chiffre d'affaires cumulé d'au moins soixante millions (60 000 000) de FCFA pendant les trois dernières années ; NB : Les justificatifs du chiffre d'affaires comprennent notamment : Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ; Les procès-verbaux de réception (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou bon de commande. <b>2. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières justifiant une capacité de préfinancement de vingt millions (20 000 000) de FCFA</b>	Oui	Non
	<b>EVALUATION DE LA CAPACITE FINANCIERE</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
	<b>REFERENCES DE L'ENTREPRISE</b>		
<b>NB : Les justificatifs des références comprennent notamment :</b> - Les contrats (première et dernière page) accompagnés des ordres de services y relatifs ; - Les procès-verbaux de réception (provisoire ou définitive) pour chaque contrat L'absence d'une des pièces sus évoquées entraînera la non prise en compte de la référence présentée.			
B	1) Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation de neuf (09) projets d'hydraulique villageoise achevés. 2) Justifier sur les quatre (04) dernières années la réalisation d'au moins douze (12) projets d'hydraulique villageoise achevés. 3) Justifier sur les cinq (05) dernières années la réalisation d'au moins seize (16) projets d'hydraulique villageoise achevés 4) Justifier sur les six (06) dernières années, la réalisation d'au moins vingt-quatre (24) projets d'hydraulique villageoise achevés 5) Justifier sur les sept (07) dernières années, la réalisation d'au moins trente (30) projets d'hydraulique villageoise achevés.	Oui	Non
	<b>EVALUATION DES REFERENCES DE L'ENTREPRISE</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>EXPERIENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT Ce critère est rempli si cinq (05) exigences sur les cinq (05) ci-après sont satisfaites :</b>			
	1) Justifier la possession dans son personnel d'un conducteur des travaux ayant une qualification d'ingénieur de génie rural et une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans le domaine. (Joindre comme justificatif : une copie certifiée du diplôme, un CV daté et signé, attestation de disponibilité par le concerné)	Oui	Non

C	2) Justifier (une copie certifiée du diplôme, un cv daté et signé, une copie de la carte nationale d'identité par le concerné, attestation de disponibilité) la possession dans son personnel d'un chef chantier itinéraire d'un brevet de technicien supérieur en génie rural et d'une expérience d'au moins trois (03) ans dans les prestations similaires.	Oui	Non
	3) Justifier (une copie certifiée du diplôme, un cv daté et signé, par le concerné, attestation de disponibilité) la possession dans son personnel d'un géophysicien (Bacc+3 au moins en géologie ou tout autre diplôme équivalent) ayant au moins trois ans d'expérience dans la prospection hydrogéologique et géophysique, l'implantation et les techniques de réalisation des forages.	Oui	Non
	4) Justifier (certificat de travail, Copie de la Carte Nationale d'Identité et un cv daté et signé par le concerné) la possession dans son personnel d'un chef d'équipe foration ayant au moins cinq ans d'expérience dans les prestations similaires.	Oui	Non
	6) Justifier (certificat de travail, Copie de la Carte Nationale d'Identité et un cv daté et signé, permis de conduire par le concerné) la possession dans son personnel d'un chauffeur pick up ayant au moins cinq ans d'expérience dans les missions similaires. NB : Les certifications sont faites par l'autorité administrative (sous-préfet, préfet...) la non prise en compte d'un élément du personnel sus évoqué entraînera la non prise en compte du personnel présentée.	Oui	Non
	<b>EVALUATION EXPERIENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT</b>		

**MATERIEL ET EQUIPEMENTS ESSENTIELS** Ce critère est rempli si cinq (05) exigences sur six (06) ci-après sont satisfaites. Le soumissionnaire justifie la possession des équipements essentiels pour la réalisation des travaux : par la présentation des factures d'achat du/dit matériel ou des contrats de location certifiés par l'autorité administrative ; Ce matériel comprend entre autres :

D	Un atelier de forage tracté ou porté sur camion en propre	Oui	Non
	Un compresseur en propre	Oui	Non
	Une moto pompe en propre	Oui	Non
	Un pick up de liaison en propre	Oui	Non
	Un groupe électrogène en propre	Oui	Non
	Liste du petit matériel en propre comprenant : - Sonde de niveau d'eau ou carotteur sonique (01) - GPS (01) - Clés à griffe (04) - Pelles (02) - Scie (01) - Seaux (04) - Mètre (01) - Brouette (02)		Oui Non

#### EVALUATION MATERIEL ET EQUIPEMENT ESSENTIEL

**METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX** Ce critère est rempli si six (06) des sept (07) exigences ci-après sont satisfaites

E	1- Existence d'un rapport de visite des lieux signé du soumissionnaire	Oui	Non
	2- Attestation sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois (03) dernières années ;	Oui	Non
	3- Présence d'une méthodologie d'exécution des travaux ;	Oui	Non
	4-Mesures de protection environnementale et sociale	Oui	Non
	5- Approvisionnement en matériaux de chantier	Oui	Non
	6- Politique d'utilisation de la main d'œuvre locale	Oui	Non
	7- Mécanisme de contrôle interne et planning d'exécution	Oui	Non

**KIKI, le 17 JUIN 2025**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIKI.  
(Autorité contractante)**

**Ampliations:**

- ARMP/CE (pour publication dans le JDM)
- MINMAP/DGMI (pour information) ;
- PREFET/ MI (pour information et affichage) ;
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- DDMAP/ MI (pour affichage) / ARCHIVES
- CRTV (pour diffusion)
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONOS

